

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Collet-de-Dèze**

Séance du 25 Mai 2021 à 20h00

L'an deux mil vingt et un le mardi 25 mai à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 18 mai 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, Maire.

Etaient présents :

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Christian ROUX, Annie LAUZE, Cédric MARTIN, adjoints, Bernard BRUN, Ruben DELEUZE, Christian FOUQUART, Laure GAUTHIER, Jean-Michel LACOMBE, Nathanaël PIT, Arnaud PLAN, Isaline SOUSTELLE, Marc VILLARET conseillers municipaux.

Absents : -

Absents excusés : -

Procurations : Pierre TREBUCHON à Christian ROUX

Le procès-verbal du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. Arnaud PLAN est désigné secrétaire de séance.

**1. SDEE : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ
NATUREL**

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune du COLLET-DE-DEZE a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le

SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune du COLLET-DE-DEZE, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune du COLLET-DE-DEZE au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- **PREND ACTE** que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune du COLLET-DE-DEZE, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune du COLLET-DE-DEZE

Voté à l'unanimité

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES : DESIGNATION D'UN REFERENT SENTIER

Lors du conseil communautaire du 15/04/2021, la Communauté de Communes a délibéré pour signer un avenant à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme des Cévennes au Mont Lozère afin de lui confier un travail concernant la création d'un réseau de sentiers multi-pratiques sur les vallées cévenoles. Il s'agit d'homogénéiser et restructurer le réseau à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, sachant que le travail a été fait par Pôle Nature sur la partie nord de la Communauté de Communes.

Il y a donc lieu de désigner un référent sentier qui sera un relais pour le développement de ce projet et accompagner l'équipe de débroussaillage sur les sentiers pédestres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE les référents sentiers de la commune suivants :

- M. Bernard BRUN, délégué titulaire
- M. Nathanaël PIT, délégué suppléant

Voté à l'unanimité

3. DOSSIER AMENDES DE POLICE 2021

La commune peut bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police pour financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux suivants :

- ① Aménagements de sécurité spécifiques sur la route du Limarès (6 805.00€ HT – 8 166.00€ TTC)
- ② Mise en place de signalisation au sein du village (12 072€ HT – 14 486.40€ TTC)
- ③ Création d'un parking entre les deux ponts (10 630€ HT – 12 756.00€ TTC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux susvisés.

Voté à l'unanimité

4. LOGEMENT M. ET MME VAN HALST

Le 05/05/2021 a eu lieu une expertise du logement de M. et Mme VANHALST suite à un dégât des eaux déclarés par ces derniers. Dans l'attente de la réfection de la toiture et compte-tenu des désagréments rencontrés, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir vous prononcer sur une exonération d'un ou deux mois de loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'exonérer M. et Mme VAN HALST de deux mois de loyers, soit les mois de juin et juillet 2021.

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1 (A. Lauze)

Mme LAUZE s'abstient compte tenu qu'un autre logement en parfait état avait été proposé à Mr et Mme Van Halst et que ces derniers ont opposé un refus à cette proposition.

Voté à la majorité

5. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de rectifier une écriture de TVA de 2017 à la demande de la trésorerie, il y a lieu d'émettre un mandat au compte 673 pour annuler le titre 499/2017 d'un montant de 6088.20 HT et 1217.64€ de TVA et de réémettre un titre de régularisation de 7305.84€ sans TVA. Pour ce faire, il y a lieu de prévoir des crédits au 673.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir vous prononcer sur la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
67	673	-	-	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 6 000.00€
Total					+ 6 000.00€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
011	61521	-	-	Entretien de terrains	- 6 000.00€
Total					- 6000.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 sur le budget principal telle que présentée ci-dessus.

Voté à l'unanimité

6. CENTRE DE GESTION : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ACCOMPAGNEMENT SUR LES DOSSIERS DEMATERIALISES DES AGENTS AFFILIES AUPRES DU REGIME SPECIAL

Le Centre de Gestion de la Lozère a mis en place un nouveau service dédié à l'accompagnement sur les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial de retraite. Ce service a pour objet d'assurer pour le compte de la commune une mission d'intervention sur les dossiers dématérialisés sur le site CNRACL (estimatif individuel global, demande de liquidation de pension normale ou invalidité, qualification des comptes individuels retraite...).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour les différentes missions ci-après énumérées, ceci en fonction des besoins.

Il est pris acte de la contribution financière fixée par acte :

- Contrôle de régularisation : 15 €
- Contrôle de validation : 30 €
- Contrôle rétablissement : 15 €
- Correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI) : 30 €
- Affiliation de l'agent : 15 €
- Liquidation des droits à pension normale : 120 €
- Liquidation des droits à pension d'invalidité : 150 €
- Qualification des Comptes Individuels de Retraite (QCIR) : 105 €
- Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG) : 90 €
- Reprise d'antériorité : simulation de calcul (EIG) + rendez-vous agent : 120 €
- Demande d'avis préalable : 90 €
- Compte Individuel Retraite (CIR) : 60 €

AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion correspondante.

Voté à l'unanimité

7. ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00. Un planning d'inscription pour la tenue des bureaux de vote et de présence au dépouillement est disponible en mairie.

Voté à l'unanimité

8. RECRUTEMENT D'AGENTS OCCASIONNELS

Le maire informe l'assemblée que les besoins de service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail ou en cas de remplacement d'un agent absent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire, pour toute la durée de son mandat, à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires.

PRECISE que les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés dans le contrat de travail en fonction de la nature des fonctions exercées.

Voté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

❖ Affaire Salles / Paillony

Rencontre avec Maître Julie MARC, avocate de la commune dans cette affaire qui conseille de tenir un registre des interventions des agents communaux.

Rencontre avec Mme Paillony qui sollicite un réaménagement du chemin sur 200m seulement d'ici 2024.

❖ Affaire Insalaco / Michaud

Rencontre sur le terrain à prévoir.

❖ EHPAD : recrutement directeur(trice)

L'appel à candidature a été lancé. La date limite de dépôt de candidature est fixée au 06 juin 2021 auprès du Centre de Gestion de la Lozère.

❖ Nouvelle aire de jeux

Les travaux de construction de la nouvelle aire de jeux sont terminés.

Montant des travaux : 34 732.00€ HT

Financement :

- Département : 13 892.80€ (40%)
- Leader : 13 892.80€ (40%)
- Autofinancement : 6 946.40€

❖ Camion de vaccination

Un camion de vaccination sera présent sur la commune les 7 juin et 19 juillet.

❖ Programme de voirie

Réunion de démarrage le jeudi 27/05/2021 à St Privat de Vallongue.

❖ Epicerie

Reprise de l'activité par Lydie JEANNE et Marine BENEVENT en cours

❖ Bureau de tabac

Procédure d'appel à candidature en cours pour une période de 2 mois. Ouverture prévisible septembre 2021.

Séance levée à 21H30

